

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 4 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

4

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 février 2009

OBJET :

N° 2009 / 03 / 01

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

L'an deux mille neuf, le quatre mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA (pouvoir à Mme BATTE jusqu'à 18 H 57), Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Sauveur VIDAL, Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. MELEDER), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le code général des collectivités territoriales dispose que le débat d'orientation budgétaire est notamment obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'objectif de ce débat est de discuter, sans avoir à délibérer, des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif et de donner des informations financières à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire a rappelé le montant des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de 2008 et des années précédentes. Il a précisé la situation de la dette au 31 décembre 2008. Il a donné les grandes orientations du budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal prend acte de la discussion relative au débat d'orientation budgétaire 2009.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 4 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

4

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 février 2009

OBJET :

N° 2009 / 03 / 02

**AVANCE SUR
SUBVENTION
C.C.A.S.**

L'an deux mille neuf, le quatre mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA (pouvoir à Mme BATTE jusqu'à 18 H 57), Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Sauveur VIDAL, Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. MELEDER), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter une avance sur subvention au C.C.A.S., d'un montant de 50.000 €.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

4

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 février 2009

OBJET :

N° 2009 / 03 / 03

**AVANCE SUR
SUBVENTION
E.S.C.A.L.**

L'an deux mille neuf, le quatre mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA (pouvoir à Mme BATTE jusqu'à 18 H 57), Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Sauveur VIDAL, Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. MELEDER), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter une avance sur subvention à l'E.S.C.A.L., d'un montant de 80.000 €.

Le Maire